
*Note d'explication de la démarche de charte de signature unique
des publications scientifiques.*

Les publications scientifiques représentent un élément majeur du rayonnement et de l'attractivité des universités. Les outils bibliométriques repèrent les publications sur la base du nom de l'université et de sa localisation géographique. Une signature normalisée permet une meilleure exploitation par les bases de données (type Web of Science) et contribue à améliorer les indicateurs bibliométriques utilisés notamment par l'HCERES.

La démarche de charte de signature unique vise à proposer aux publiants une graphie et une identification claire pour leur signature, incluant l'université, les laboratoires et les autres tutelles. Cela permettra d'être mieux référencé par les outils de bibliométrie, tant pour le chercheur que pour l'université.

Un groupe de travail a été constitué, composé de la Vice-Présidente de la Recherche, des Directeurs d'unités de recherche, des enseignants-chercheurs élus à la Commission de la Recherche, de la Directrice de la Bibliothèque universitaire et de la Chargée de gestion de la Recherche.

Cette proposition de Charte de signature des publications scientifiques, fruit de leur réflexion et basée sur les recommandations nationales et internationales, est soumise à la validation de la Commission de la Recherche puis du Conseil d'Administration.

Elle fera l'objet d'une diffusion au sein des équipes de recherche, ainsi que d'une information auprès des doctorants.

CHARTE DE SIGNATURE

DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

PRECONISATIONS :

- La signature doit être courte pour être acceptée par les éditeurs, les acronymes ne sont pas développés
- Mode monoligne descendant (établissement de tutelle en premier, devant l'unité de recherche)
- L'établissement doit être libellé sous la forme: UNIV. POLYNESIE FRANCAISE
- Les autres tutelles doivent figurer par ordre alphabétique
- L'unité de recherche doit figurer sous une forme non développée, normalisée et pérenne (acronyme avec le label, séparés par un espace)
- Les différents champs de la signature doivent être séparés par une virgule, conformément aux règles de fonctionnement des bases de données bibliographiques
- Il convient d'indiquer « TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE » quelle que soit la localisation de l'unité de recherche.
- L'adresse complète que doit renseigner l'auteur correspondant comprend le code postal : F-98702 FAAA

APPLICATION :

Pour l'Equipe d'Accueil Sociétés Traditionnelles et Contemporaines en Océanie (EASTCO) :

Prénom Nom de l'auteur¹

1. UNIV. POLYNESIE FRANCAISE, EASTCO EA 4241, TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE.

Pour le laboratoire « Géométrie Algébrique et Applications à la Théorie de l'Information » (GAATI) :

Prénom Nom de l'auteur¹

1. UNIV. POLYNESIE FRANCAISE, GAATI EA 3893, TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE.

Pour le laboratoire « Géosciences du Pacifique Sud» (GEPASUD) :

Prénom Nom de l'auteur¹

1. UNIV. POLYNESIE FRANCAISE, GEPASUD EA 4238, TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE.

Pour le laboratoire « Gouvernance et Développement Insulaire» (GDI) :

Prénom Nom de l'auteur¹

1. UNIV. POLYNESIE FRANCAISE, GDI EA 4240, TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE.

Pour le Centre international de Recherches Archéologiques sur la Polynésie (CIRAP) :

Prénom Nom de l'auteur¹

1. UNIV. POLYNESIE FRANCAISE, CIRAP, TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE.

Pour la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P) :

Prénom Nom de l'auteur¹

1. UNIV. POLYNESIE FRANCAISE, CNRS, MSH-P USR 2003, TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE.

Pour l'UMR Ecosystèmes Insulaires Océaniques (UMR EIO) :

Prénom Nom de l'auteur¹

1. UNIV. POLYNESIE FRANCAISE, IFREMER, ILM, IRD, EIO UMR 241, TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE.